

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 08/11/2024



ID : 001-200070118-20241105-DEL_24_11_05_14-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 5

Absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Roger RIBOLLET,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2024/11/05/14 – Autorisation de signer l'accord-cadre relatif à l'élaboration et la livraison de repas pour les structures Petite Enfance, en liaison froide – ACCORD-CADRE DE SERVICES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique 2019, notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédure adaptée), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 20 août 2024 au BOAMP,

Vu le procès-verbal de classement initial des offres établi le 08 octobre 2024, après réunion de la CEO,

Vu le procès-verbal d'attribution « après négociation » établi le 24 octobre 2024, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

Mme BISIGNANO, Vice-Présidente en charge de la commission social et vie sportive, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un marché passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire (avec montant maximum), relatif à l'élaboration et la livraison de repas en liaison froide, pour les structures Petite Enfance suivantes :

Multi-accueil VisioCrèche, implanté 166 Route de Francheleins, Parc Visiosport à MONTCEAUX (01090), accueillant 42 enfants âgés d'environ 2,5 mois à 4 ans

Micro-crèche Ma p'tite maison, implantée 14 rue de la Dombes à S'-ETIENNE-SUR-CHALARONNE (01140), accueillant 10 enfants âgés d'environ 2,5 mois à 4 ans

Les offres financières ont été comparées sur la base d'un DQE de simulation, correspondant à une consommation globale estimative annuelle pour les 2 structures.

La rémunération est effectuée par application des prix unitaires du BPU au nombre de repas et de goûters ou fournitures réellement commandés et livrés, pour chacune des structures Petite Enfance.

Le montant annuel de commande est limité à 88 000,00 € HT. Ce montant maximum tient compte de la possibilité de prestations supplémentaires éventuelles, dans l'hypothèse de l'ouverture d'une 3^{ème} structure petite enfance (d'une capacité équivalente à environ la moitié de celle du multi-accueil VisioCrèche).

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le marché passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire (avec montant maximum), ainsi que l'ensemble des bons de commandes se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'élaboration et la livraison de repas pour les structures Petite Enfance, en liaison froide.

ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (DQE à titre indicatif)
BOURGOGNE REPAS SA ZA Bois Bernoux - 71290 CUISERY SIRET n°383 702 636 00010	Offre « après nég » Montant du DQE-Simulation (à titre indicatif) : 41 927,47 € HT soit 44 233,48 € TTC (TVA à 5,5%)

Le montant annuel de commande du marché initial et de chaque reconduction est limité à 88 000,00 € HT.

PRECISE que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025), reconductible tacitement 3 fois 1 an (de janvier à décembre), sauf décision contraire intervenant avant le 30 septembre de mettre fin au marché, soit une **durée totale de 4 ans** (jusqu'au 31 décembre 2028).

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 05 novembre 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

De la notification à l'attributaire

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX